



SÉCURITÉ ET CIVISME

Signature du protocole de Participation Citoyenne

La Ville de Guérande s'inscrit dans le protocole "Participation Citoyenne", qui vise à impliquer les habitants dans la lutte contre la délinquance de proximité et en particulier contre les cambriolages.

Publié le 16 octobre 2024

C'est officiel : la Ville de Guérande a signé le protocole de Participation Citoyenne !

La Ville de Guérande, en lien avec la Gendarmerie nationale et l'Etat, adhère à un protocole permettant de sensibiliser les citoyens aux enjeux locaux de sécurité. Cette démarche intitulée Participation Citoyenne, permet de les rendre acteurs en les invitant à adopter une attitude vigilante et solidaire ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier sur le territoire.

Aujourd'hui, le protocole compte 7 citoyens volontaires dans différents quartiers guérandais. Ces ambassadeurs permettent de renforcer la solidarité de voisinage, créer du lien entre les habitants et développer une culture commune autour des enjeux liés à notre sécurité.

Une signature en présence de Monsieur le Sous-Préfet, Monsieur le Maire de Guérande et le Capitaine de la Gendarmerie

La signature du protocole de Participation Citoyenne s'est déroulée ce mercredi 16 octobre à l'Hôtel de Ville de Guérande, en présence de Monsieur le Sous-Préfet, Monsieur le Maire de Guérande et le Capitaine de la Gendarmerie. Elus et citoyens volontaires étaient également présents pour assister à cette signature.

Vous souhaitez rejoindre le protocole de Participation Citoyenne ?

Si vous souhaitez vous aussi vous investir et participer au protocole de participation citoyenne, nous vous invitons à vous signaler par mail : democratieparticipative@ville-guerande.fr



Ville de
Guérande

HOTEL DE VILLE

7 place du marché au
Bois
44350 Guérande
Tél : 02 40 15 60 40

HORAIRES :

Lun - Ven : 8h30 > 12h
13h30 > 17h30
Mar : 14h30 > 17h30
Sam : 9h > 12h